



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION

CAP - Niveau 3

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Constructeur de Routes et d'Aménagements urbains

LES OBJECTIFS

Former des ouvriers qualifiés qui sont capables de réaliser et d'entretenir :

- les différentes couches constituant une chaussée (routes et autres pistes),
- les travaux de voiries en sites urbains (mobiliers urbains, voie piétonne...),
- des surfaces spécifiques de circulation des plateformes liées aux installations de loisirs.

En équipe sur les chantiers :

Le constructeur de routes travaille toujours à l'extérieur, par tous les temps et sur des chantiers de toutes tailles. Sur des terrains de toute nature, parfois accidentés. Il opère toujours en équipe avec d'autres constructeurs, sous les ordres d'un chef d'équipe ou d'un chef de chantier.

Confection de la chaussée :

À partir d'un terrassement fini, le constructeur de routes pose différentes couches (de base, de liaison, de finition) et applique divers revêtements (béton, bitume, asphalte, gravillons...).

Raccordements aux réseaux :

Pendant les travaux, le constructeur raccorde les réseaux souterrains existants : eau potable et assainissement, gaz et électricité, télévision. Il pose les éléments de voirie : trottoirs, caniveaux, pavés, glissières de sécurité, mobilier urbain. Avant les travaux, il pose les protections et met en place la signalisation temporaire du chantier.

LES DÉBOUCHÉS

Le constructeur de routes est un ouvrier qualifié qui exerce son métier au sein d'entreprises de toutes tailles, spécifiques aux travaux publics, autant pour des travaux neufs, que pour des travaux d'entretien.

Le CAP atteste d'un premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Avec de l'expérience et l'acquisition d'une bonne connaissance du métier, le constructeur de route peut devenir chef d'équipe, puis chef de chantier. Il peut obtenir un certificat de qualification reconnu par le biais de la formation continue. Autre possibilité : créer ou reprendre une entreprise.

POURSUITE DE FORMATION

Bac Pro Travaux Publics

LES +++ DE LA FORMATION

Les jeunes valident au cours de la formation :

- une habilitation SST,
- AIPR
- PRAP

Université Régionale des
Métiers et de l'Artisanat

Centre de Formation
de Saint-André

0262 46 62 00

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence
98 97 022 98 97





CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)

CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMENAGEMENTS URBAINS- NIVEAU 3

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- **Contrat d'apprentissage** : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
- **Contrat de professionnalisation** : à partir de 18 ans
- **Formation continue** : Chef d'entreprise, Conjoint, Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

- Jeunes issus de la classe de 3^{ème}
- Avoir une entreprise d'accueil (possibilité d'intégrer un dispositif de préparation à l'Apprentissage pour l'accompagnement à la signature d'un contrat d'apprentissage).

DÉLAI D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Dossier de candidature complété
- Copie de la pièce d'identité
- Curriculum Vitae et lettre de motivation

TARIFS

Coût contrat pris en charge par l'OPCO de l'entreprise du maître d'apprentissage. Si besoin : sur devis

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35

Saint-Pierre : 0262 96 12 40

Saint-Paul : 0262 45 52 52

Saint-André : 0262 46 62 00

Réaliser des revêtements routiers

Terrasser les couches d'assises

Spécialiste en aménagements urbains

CONTENU PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Mathématiques Physique-chimie
- Français - Histoire - Géographie
- Enseignement Moral et Civique
- Anglais
- EPS
- Prévention santé environnement
- Arts appliqués et culture artistique

Enseignement permettant une personnalisation de parcours

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Réalisation de couches de chaussées ou de revêtements
- Réalisation d'ouvrages maçonnés
- Chef d'œuvre

Enseignement théorique et pratique alternant atelier et salle

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'alternance : 1 semaine en centre et 2 semaines en entreprise

DURÉE

2 ans, adaptation selon profil

EXAMEN ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Formation Initiale : Les examens sont validés par épreuves ponctuelles en fin de parcours

Formation Continue : Les examens sont validés par épreuves ponctuelles en fin de parcours

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- des salles banalisées
- salles informatiques avec accès internet
- plateaux techniques

Les méthodes pédagogiques mises en oeuvre permettent à partir des acquis mesurés de proposer des modalités individualisées ou collectives tout au long du parcours



Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute demande spécifique notre référent handicap est à votre disposition.

COUPON-RÉPONSE à retourner à la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT de ST-DENIS
DIRECTION RÉGIONALE DE LA FORMATION - BP 10034 - 97491 Ste-Clotilde Cedex - Tél. 0262 21 04 35

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Tél. : 0262 GSM : 069 Fax : 026.....

Email :

Je suis intéressé(e) par la formation

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)
CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMENAGEMENTS
URBAINS- NIVEAU 3**

Je souhaite être contacté(e)

Créneaux horaires :
(facultatif)

